



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOÛT 2025

AFFICHAGE

Le lundi 25 août 2025, à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Nadège COURCHÉ, Maire.

PRÉSENTS :

Mmes COURCHÉ, ALEXANDRE-LEMESLE, MAQUET, MOREL, LABBÉ, TASSERIE.
Messieurs CERTAIN, COURSEAUX, LEFEBVRE, OGER, TSJOEN.

ABSENTS :

Monsieur ANTONIOLI, non excusé
Madame SADOU, qui donne procuration à Mme COURCHÉ
Madame VEERAYEN, qui donne procuration à Monsieur CERTAIN

Monsieur CERTAIN a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion précédente a été adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATIONS A PRENDRE

➤ PERSONNEL COMMUNAL

Pour faire suite au départ de l'adjoint technique territorial qui a demandé sa mutation, il est nécessaire de réorganiser les postes cantine et accueil périscolaire.

DÉLIBÉRATION N° 26-2025

CRÉATION D'UN POSTE A TEMPS NON-COMPLET

Pour faire suite à la demande de mutation de l'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe affectée au service cantine et entretien, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité, avec 13 voix POUR, dont deux procurations, la création d'un poste d'adjoint technique territorial contractuel à temps non complet, à raison de 24.43 heures par semaine pour la remplacer.

DÉLIBÉRATION N° 27-2025

CRÉATION D'UN POSTE A TEMPS NON-COMPLET

Pour faire suite aux nouvelles fonctions de la Directrice de l'Accueil Périscolaire et responsable du personnel, des services cantine et périscolaire, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, avec 13 voix POUR, dont deux procurations, la création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles et périscolaire contractuel, à temps non complet, à raison de 34.25 heures par semaine pour la remplacer.

DÉLIBÉRATION N° 28-2025

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité, avec 13 voix POUR, dont deux procurations, la création d'un poste d'Agent de Maitrise pour assurer les fonctions de la direction de l'Accueil Périscolaire et du personnel ainsi que de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) au besoin.

DÉLIBÉRATION N° 29-2025

CRÉATION D'UN POSTE D'APPRENTI

Pour faire suite à la proposition d'une école d'apprentissage les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité, avec 13 voix POUR, dont deux procurations, de prendre une personne en contrat d'apprentissage, financé en partie par l'Etat. La personne recrutée aura pour fonction la surveillance de cantine, l'animation et l'entretien des locaux.

DÉLIBÉRATION N° 30 – 2025

RADIATION DES EFFECTIFS DE MADAME VALERIE SIEURIN

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de radier l'adjoint technique territorial de l'effectif du personnel communal de la Remuée, suite à sa demande de mutation. Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité avec 13 voix POUR, dont deux procurations.

➤ DEMANDES DE SUBVENTION

DÉLIBÉRATION N° 31-2025

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES (POUR LES DEMANDES RESTEES EN ATTENTE)

Lors du vote des subventions aux associations, certaines demandes étaient restées en attente au motif qu'elles étaient incomplètes. Les associations concernées ont été contactées et ont complété leur demande. Il s'agit du Foyer des Jeunes et des Rémotards.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal ont accepté de leur verser une subvention. (le Président de l'Association des Rémotards, conseiller municipal, est sorti pendant le vote).

DÉLIBÉRATION N° 32-2025

FOND DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité, avec 13 voix POUR, dont deux procurations, de verser une participation pour le Fond Départemental d'Aide aux Jeunes, à raison de 0.23 euros par habitant, soit $0.23 \times 1\,303 \text{ habitants} = 299.69 \text{ euros}$.

➤ RÉVISION DES TARIFS

DÉLIBÉRATION N° 33-2025

REVISION DES QUOTIENTS FAMILIAUX ACCUEIL PERISCOLAIRES ET DES TARIFS CANTINE

Pour faire suite à une réunion avec la CAF, on nous a conseillé de prévoir une mise à jour de la grille des tarifs par rapport au quotient familial car trop peu de personnes sur la commune bénéficient d'une réduction du tarif en fonction du quotient familial.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'ajouter des paliers à la grilles des quotients familiaux et de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire ajustés en fonction des nouveaux quotients familiaux ajoutés, sans changer les paliers hauts et bas. Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'augmenter les tarifs cantine et de différencier le tarif des primaires (et adultes) et le tarif des maternelles.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont voté les tarifs suivants, à l'unanimité avec 13 voix POUR dont deux procurations :

- | | |
|---|---------------------|
| - Enfants scolarisés en primaire (et adultes) | 4.20 euros le repas |
| - Enfants scolarisés en maternelle | 4.05 euros le repas |

DÉLIBÉRATION N° 34-2025

RÉVISION DES TARIFS D'UTILISATION DES SALLES CULTURELLE ET OMNISPORTS PAR LES ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité, avec 13 voix POUR, dont deux procurations, de fixer la participation annuelle des associations extérieures à la commune, qui utilisent la salle culturelle ou omnisports pour leurs activités à :

- 100 euros par an (pour un créneau d'une heure réservée par semaine) pour la salle omnisports
- 62.50 euros par an (pour un créneau d'une heure réservée par semaine) pour la salle culturelle

POINT SUR LES DÉCISIONS

➤ Signature de la promesse d'achat de la boulangerie et de l'appartement chez le notaire

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la promesse d'achat concernant l'acquisition de la boulangerie et de l'appartement a été signée chez le notaire. L'emprunt couvert par le versement des loyers de l'appartement et de la boulangerie.

➤ **Clos LESSONA**

Le clos LESSONA a besoin d'être entretenu. Or, la mairie ayant obtenu une subvention « Fonds Verts », il n'est pas possible d'utiliser de produits chimiques pour entretenir le clos. Il faut donc trouver une solution adéquate pour nettoyer les espaces verts tout en respectant l'environnement.

Prochaine réunion : lundi 13 octobre 2025 à 20 h 00.